



Dossier jeunes 16 – 18 ans

Chantiers Citoyens 2016

Dossier de candidature N°

Retiré le :

Remis le :

A retourner impérativement avant le :

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Je soussigné(e),..... certifie vouloir participer aux chantiers citoyens. Si, après validation de mon dossier, ma participation au chantier citoyen venait à être compromise pour cause de force majeure, je m'engage à prévenir au plus tôt le Siarce et je ne pourrai pas céder ma place à une autre personne le jour du chantier.

Je suis disponible 5 jours de 7 heures consécutives pour les périodes du :

-

-

A , le

A , le

Signature des parents

Signature du jeune

Le chantier doit être terminé avant de pouvoir bénéficier de votre contre partie.

AUTORISATION PARENTALE

Le signataire de l'autorisation parentale doit obligatoirement venir déposer en main propre ce document auprès du Siarce ou de la mairie.

Je soussigné(e) : Père / Mère / Tuteur (Rayer la mention inutile)
(Préciser la qualité du tuteur : oncle, tante, frère...)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

 : Email :

Autorise mon fils, ma fille (rayer la mention inutile) à participer au Chantier Citoyen 2014

Nom : Prénom :

Date de naissance : Age :

Je prends acte qu'en cas d'accident les frais médicaux (pharmacie, médecins, transports, hospitalisation) seront pris en charge par la Sécurité Sociale et la Mutuelle des parents. L'attestation sera impérativement jointe au dossier.

SIGNATURE DES PARENTS
(Pour les mineurs)
« Lu et approuvé »

A, le.....

**PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE FONCTIONNEMENT DES
CHANTIERS CITOYENS 16 – 25 ans**

Le projet Chantier Citoyen propose aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, de participer à une activité d'intérêt collectif. En échange de cette activité, preuve d'un engagement personnel du jeune auprès d'une collectivité, le Siarce fournit une aide à hauteur de 230€ / semaine (ou prorata temps de travail) sous forme de chèques cadeaux multi enseignes. La signature du présent document vaut acceptation du protocole.

ARTICLE I : Transport, horaires et absences

Les participants arrivent et repartent du chantier par leurs propres moyens. Les retards et absences, même justifiées, sont déduits de la contrepartie financière.

ARTICLE II : Vêtements, outils

Chaque participant doit prévoir des vêtements adaptés au travail demandé, et cela en fonction des périodes et de la nature des chantiers. Le SIARCE n'est en aucun cas responsable de la détérioration éventuelle apportée à ces vêtements pendant le chantier, aussi aucune indemnisation ne peut être attendue. Les outils mis à disposition doivent être utilisés conformément aux directives.

ARTICLE III : Nourriture et boisson

Les bénéficiaires du projet Chantier Citoyen bénéficieront de la prise en charge du repas de midi.

ARTICLE IV : Suivi du travail

Le respect des horaires fait l'objet d'un suivi très précis par le référent technique et pédagogique du chantier. De plus, une appréciation journalière reflète globalement le respect vis-à-vis des autres personnes et le sérieux dans le travail. Cela suppose donc, entre autre :

- D'être à l'heure sur le lieu du chantier.
- De respecter les directives des responsables.
- D'utiliser les matériels et les outils selon les instructions de l'encadrement.
- D'accepter de travailler en équipe (sans distinction de sexe ou de quartier).
- D'avoir une attitude sérieuse et responsable permettant de réaliser les objectifs quotidiens.

Les comportements irrespectueux, insolents ou perturbateurs, que ce soit en acte ou en parole, sont pris en compte et donnent lieu à des sanctions proportionnelles pouvant aller jusqu'à l'exclusion du chantier.

ARTICLE V : Lieu du chantier

Compte-tenu des contraintes administratives, techniques et climatiques, le lieu du chantier est toujours donné à titre indicatif et peut être modifié en cours de session.

ARTICLE VI : Fiche sanitaire

Les bénéficiaires du projet Chantier Citoyen devront impérativement remplir et joindre au dossier une fiche sanitaire dûment complétée et être à jour de tous leurs vaccins.

ARTICLE VII : Responsabilité

La responsabilité du Siarce ne peut en aucune façon être engagée lors de la réalisation du projet.

ARTICLE VIII : Assurance

En cas d'accident les frais médicaux (pharmacie, médecins, transports, hospitalisation) seront pris en charge par la Sécurité Sociale et la Mutuelle des parents. L'attestation sera impérativement jointe au dossier.

A _____ le

A _____, le

Nom, Prénom du jeune
(Précédé de la mention lu et approuvé)

Nom, Prénom des parents
(Précédé de la mention lu et approuvé)

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER
--

- Le dossier ci-joint complété et signé
- 1 pièce d'identité recto-verso
- Un certificat de scolarité
- Attestation de la sécurité sociale et de la mutuelle
- Attestation d'assurance extra-scolaire
- **Un certificat médical (datant de moins d'un mois à la date du chantier)** certifiant de l'aptitude du jeune à participer à ce projet (aptitude à travailler en équipe et effectuer des travaux d'entretiens aux espaces verts.)
- Copie des vaccinations (en cours)

Attention : tout dossier incomplet ne pourra pas être examiné, ni retenu. Un courrier sera adressé à l'intéressé pour l'informer de la décision de la commission d'examen ;

Fiche sanitaire de liaison 2016

SIARCE

1° Enfant

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___ Garçon Fille

Adresse : _____

Code postal, Ville : _____

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles, elle évite de vous démunir de son carnet de santé.

2° Vaccination (Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccination de l'enfant)

Vaccins obligatoires	oui	non	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diptérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio					
Ou Tétracoq					
BCG					

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication
Attention : le vaccin Anti-tétanique ne présente aucune contre-indication

3° Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants si nécessaire. (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Varicelle Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Angine Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Rhumatisme Articulaire aigu Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Scarlatine Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Coqueluche Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Otite Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Rougeole Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oreillons Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Allergies : Asthme Oui Non Médicamenteuses Oui Non
Alimentaire Oui Non Autre

Précisez la cause de l'allergie ou restriction alimentaire et la conduite à tenir (Si automédication le signaler)

.....
.....
.....

